

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 008-5855/19/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération du pôle d'échanges multimodal de Sénas MET 19/10840/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 15 décembre 2016, place l'innovation et la complémentarité entre les modes de transports au cœur de sa première phase d'actions des années 2017 à 2020.

Dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité, la Métropole souhaite conduire la réalisation du pôle d'échange multimodal de Sénas.

Le pôle d'échanges de Sénas prévoit :

- la création d'un parking pour les véhicules légers d'environ 60 places, y compris pour les personnes à mobilité réduite, et pour les véhicules électriques ;
- la création du stationnement nécessaire pour les vélos (abri couvert d'environ 8 places) et les deux-roues motorisés (abri couvert d'environ 8 places) ;

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

- la reprise et la reconfiguration de l'ensemble des voiries et espaces piétonniers du parvis de la gare, conformément aux exigences d'accessibilité des espaces publics (y compris la sécurisation de l'accès piéton jusqu'au quai de la voie n°1).

Les travaux de l'opération sont prévus pour démarrer au dernier trimestre 2019.

La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Le coût total prévisionnel de l'opération est évalué, incluant études et travaux, à 500 000 € hors taxe dont 420 000 € hors taxe de travaux.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Région SUD - CRET	20 %	100.000 € HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	80 %	400.000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>500.000 € HT</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération TRA 008-5732/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant révision du montant de l'opération Pôle d'échanges de Sénas.

#### **Ouï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération du pôle d'échanges de Sénas.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, La Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Annexe Transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération numéro 2016301400 rattachée au programme 54 Pôle d'échange multimodal Code AP 163540TP.

Les recettes seront constatées dans le budget Annexe Transport 2019 et suivants. Opération n°2016301400 Natures : 1312

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM